

Longueuil, le 5 mars 2014

À : greffe@regie-energie.qc.ca

À verser au dossier R-3863-2013, retour sur la phase 1 de déploiement et décision d'autoriser ou non des phases 2 et 3

Sujet : Obligation de faire changer notre compteur électromécanique par un compteur de nouvelle génération.

Monsieur, Madame,

Nous sommes des citoyens de Longueuil, et nous avons reçu une lettre d'Hydro-Québec au mois juin 2013 nous avisant qu'il procéderait au changement de notre compteur électromécanique sous peu. Dans cette lettre, il était clairement indiqué que tout refus de notre part entraînerait des frais annuels supplémentaires. Pour nous, cette menace a vraiment été un déclencheur de notre méfiance à se demandé quelle était l'urgence du changement que si on osait refuser, on serait pénalisé. De plus, il n'y avait aucun numéro de téléphone ou s'adresser si nous avions des questions. Nulle part dans cette lettre nous disait-on quoi faire en cas de refus, où téléphoner, sinon, devons-nous envoyer une lettre enregistrée, il n'y avait aucun formulaire. Bref! Nous ne savions pas comment s'y prendre pour faire part de notre refus. On nous invitait simplement à visiter un site internet ou l'on pouvait retrouver de l'information sur comment ce changement n'était pas dangereux ou nocif pour notre santé, toute cette information basée sur aucune étude scientifique – sauf leur supposé expertise!! La lettre était simplement signée: Les services à la clientèle.

Une courte recherche sur internet nous a permis de bien comprendre que ces compteurs de nouvelle génération sont très controversés. L'état de la Californie les as bani complètement. Il va s'en dire qu'il y avait de quoi à être inquiet. Nous ne comprenions pas comment une compagnie avait le droit de venir chez nous et nous imposer quelque chose qui est si controversé. Nous nous sommes joint au groupe "refusons les compteurs" où enfin, nous avons eu accès à de l'information plus objective et plus pertinente. Des sites internet où il y avait de vraies recherches mondiales et indépendantes sur le sujet, car le problème avec ces compteurs n'est pas juste au Québec, il existe dans plusieurs pays. De plus, nous avons rencontré des gens qui sont sensible aux champs électromagnétiques et les études d'hydro-Québec ignorent tout simplement ces cas, pourtant reconnu ailleurs dans d'autres pays. Muni de cet information nous avons pu faire un choix éclairé. Nous ne voulons pas de cette nouvelle technologie controversée.

Nous n'avons pas eu le temps de trouver où s'adresser chez Hydro-Québec pour leur faire part de notre refus, que tout de suite ont commencé les menaces du sous-traitant choisi par Hydro-Québec CapGemini. Ils sont venu chez nous en nous disant que nous avions pas le choix, que les installations appartenaient à Hydro-Québec et qu'il pouvait faire ce que bon leur semblait. Que si nous refusions il y aurait des frais à débouser et

qu'il aviserait Hydro-Québec de notre refus si nous ne les laissions pas avoir accès à notre compteur. Donc, nous leur avons dit que nous acceptions qu'il fasse part de notre refus à Hydro-Québec et que nous paierions les frais supplémentaires.. Ceci après 20 minutes à s'obstiner avec eux.. **Donc, pour nous il était clair que ce sous-traitant avait aussi le mandat d'informer Hydro-Québec de notre refus.** Quelle ne fut pas notre surprise, quelques jours plus tard, de recevoir des appels répétés de leur part encore pour nous menacer que nous étions dans l'obligation de leur donner notre consentement et de leur laisser l'accès à notre compteur. Nous leur avons déjà fait part de notre refus! **C'est à ce moment que nous avons cadencé notre clôture et que tout accès à notre compteur est maintenant impossible.** À chaque deux mois nous recevons un avis d'hydro-Québec nous demandant de leur fournir notre consommation d'électricité, ce que nous faisons avec plaisir. Depuis plusieurs années nous avons des paiements égaux avec Hydro-Québec et notre consommation d'électricité est très similaire à chaque année. Il y a encore 2 semaines, ce sous-traitant nous ont encore téléphoné pour encore une fois nous menacer. C'est inacceptable ce comportement.

Nous n'avons jamais signifié notre refus par écrit à Hydro-Québec en pensant que cela était déjà fait, mais nous ne savons pas vraiment si nous devrions le faire car Hydro-Québec ignore les refus de toute façon. **Donc nous vous demandons de prendre compte de ce fait quand vous demander à Hydro-Québec de vous fournir la quantité d'abonnés qui ont refusés,** car ce sous-traitant a sûrement donner cet information à d'autres gens que nous! Il y a sûrement d'autres abonnés qui pense comme nous que leur refus a été signifié à Hydro-Québec. Il va s'en dire que nous avons maintenant aucune confiance envers Hydro-Québec. Nous ne pouvons pas croire ce qu'il nous disent. Ils font comme bon leur semble et ne tiennent pas compte de nos droits comme citoyens de ne pas vouloir être exposée à cette technologie controversée.

De plus, nous avons participé à une séance d'information de notre député Martine Ouellette, qui nous a fait part de ses demandes répétées avec Hydro-Québec afin de trouver une alternative pour les clients qui ne désirent pas avoir l'installation de ces compteurs de nouvelle génération. Nous attendons toujours le résultat de ces demandes. Comme citoyen et comme actionnaire via nos taxes, nous souhaitons qu'une solution satisfaisante soit mise en œuvre le plus tôt possible.

Aussi, pour nous, il est inconcevable que des citoyens doivent s'allier ensemble pour faire valoir leurs droits et se battre contre une compagnie qui est **la seule** à fournir de l'électricité au Québec. On ne peut pas changer de fournisseur si cela nous déplaît, il est donc anormal de se faire imposer des choix si controversés.

Nous vous demandons donc que les phases 2 et 3 du déploiement des compteurs **ne soit pas approuvées** tant que des études d'impacts fiables et indépendantes ne démontreront, hors de tout doute, que cette technologie ne pose aucun danger pour la santé humaine (enfants et adultes)

Recevez, Monsieur, Madame, nos salutations les meilleures

Louise Miller et Serge Boileau